

disposé qu'un autre à aider le ministre c'est le chef même de la division qui propose au ministre les dépenses à prévoir sous cette rubrique. Non seulement le docteur Deville est-il un fonctionnaire compétent, mais je crois qu'il est un des rares exemples — sinon le seul — du chef d'un service dont il est, professionnellement, considéré le maître incontesté et reconnu au Canada. Je ne crois pas que personne, en Canada, puisse rivaliser avec le docteur Deville, dans sa profession, et nous sommes heureux de l'avoir à notre emploi. Je suis certain que si le ministre veut revoir ces prévisions avec le docteur Deville, dans cette intention, ils s'entendront et il reviendra au comité tout disposé à accepter \$500,000 pour ce service.

L'hon. CHARLES STEWART: Le docteur Deville a soumis des prévisions budgétaires au montant de \$760,000, cette année. Je suis certes très heureux d'entendre mon très honorable ami faire l'éloge du docteur Deville et de ses travaux, parce qu'il a déjà réduit les prévisions budgétaires de l'année dernière pour la simple raison — et je crois que cette raison doit être manifeste — que nous désirions en l'absence de renseignements personnels que les fonctionnaires de ce ministère puissent au moins se tirer d'affaires avec le crédit de l'année dernière, sans demander d'augmentation. Le docteur Deville a déjà réduit ce crédit de \$160,000. Or, je ne sais...

Le très hon. M. MEIGHEN: Mais il l'a augmenté.

L'hon. CHARLES STEWART: . . . tout ce qu'il a en vue. Je rappelle à mon très honorable ami ce qu'il a dit à la louange de ce fonctionnaire. Naturellement, si tout ce qu'il a dit du docteur Deville est exact, celui-ci est un fonctionnaire qui doit comprendre sa responsabilité lorsqu'il soumet des prévisions budgétaires au ministre; et s'il les a déjà réduites de \$160,000, je ne crois que juste de dire qu'il a fait un sincère effort afin de proportionner ses prévisions budgétaires aux services que l'on attend de lui en divers endroits en Canada. Il est possible que le docteur Deville pourrait s'arranger avec \$300,000, — il le faudrait, si cela était nécessaire. Il n'y a pas de doute à ce sujet; et, à moins que je ne sois assuré d'un besoin absolu, lorsque j'aurai pris plus ample connaissance des affaires de mon ministère, — de la division topographique — je crois que nous pourrions faire une réduction très substantielle dans les frais d'arpentage. Je ne suis

[Le très hon. M. Meighen.]

cependant pas de l'avis de mon honorable ami, lorsqu'il prétend que tous les frais additionnels provenaient de l'arpentage nécessaire à l'établissement des anciens combattant, parce que ceux-ci, pour la plupart, — un grand nombre dans la province de l'Alberta — ont été établis sur des terres de la Couronne. Il y en avait passablement, il est vrai, mais pas suffisamment pour justifier l'augmentation de \$400,000 à \$600,000, des frais du service des arpentages. Je veux bien me rendre au désir que l'on a exprimé d'opérer une réduction, mais je ne saurais aller plus loin.

M. le PRESIDENT: L'honorable député de Bow-River désire-t-il réquie à \$300,000 le montant qu'il mentionne dans son amendement?

M. GARLAND (Bow-River): Je vois que le ministre a déclaré lui-même qu'il consentait à diminuer de \$30,000 ce crédit, et je pourrais, je pense, retirer la motion, après cette entente.

M. le PRESIDENT: Le comité est-il d'avis que l'amendement soit retiré?

L'hon. M. GUTHRIE: Que dit le ministre?

L'hon. CHARLES STEWART: Je propose de diminuer de \$30,000 le crédit total.

Le très hon. M. MEIGHEN: Le ministre ne comprend pas parfaitement la situation. M. Deville nous arrive avec ses crédits. Ceux de l'année dernière ont été diminués de \$700,000 qu'ils étaient, l'année précédente, à \$600,000. Cette année, il demande \$760,000, ce qui représente le coût des arpentages qu'on a demandé à M. Deville de faire exécuter. Je ne contesterai pas que ce dernier a raison, et qu'un jour ou l'autre il faudra exécuter ces travaux; il était donc de son devoir de demander à son ministre les fonds nécessaires à cette fin. Mais cela ne veut pas dire que nous devons explorer ces territoires cette année. Avant qu'il n'opère aucun retranchement il avait ajouté \$100,000, et cette diminution a été effectuée après qu'il eut ajouté les \$160,000. Le ministre n'a qu'à dire à M. Deville: "Nous voulons opérer une diminution égale à celle de l'année précédente". Il peut très bien le faire car cette année, les dépenses d'arpentages sont beaucoup moins élevées qu'elles ne l'étaient l'an dernier.

Il sait que le coût de l'outillage et des levés n'est pas aussi onéreux, cette année. Le prix de toute chose a diminué. Il peut